

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 1<sup>er</sup> février 2021**

° ° °

Le 1<sup>er</sup> février deux mille vingt et un à dix-sept heures, le conseil municipal de la commune de VANDEUIL, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de François Mourra, Maire.

**Etaient présents** : F.Mourra, C.Moreaux, D.Mareigner, I.Chevalier, M.Dubois, E. Griffon, G. Novak, F. Servagnat

**Excusés** : C.Gérard, H. Fournaise, V.Panier

**Secrétaire** : M.Dubois

**APPROBATION DU PROCES VERBAL :**

Le conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal de la dernière réunion de conseil.

**VACCINATIONS CONTRE LE VIRUS DE LA COVID 19 :**

Dans le cadre de la stratégie nationale de vaccination contre la COVID-19 pour le grand public, plusieurs centres ont ouvert leurs portes, sur le territoire de la Communauté Urbaine du Grand Reims.

Dans un premier temps, la population concernée a été celle des 75 ans et plus. Sur notre territoire, 4 centres avaient été retenus par la Préfecture :

1. Reims, Complexe René-Tys, 7 jours sur 7, de 9h à 13h et de 14h à 18h
2. Reims, Le Cellier, 7 jours sur 7, de 9h à 13h et de 14h à 18h
3. Cernay-lès-Reims, Espace Culturel La Marelle, du lundi au vendredi, de 9h à 13h et de 14h à 18h
4. Fismes, Salle des fêtes, 7 jours sur 7, de 9h à 13h et de 14h à 18h

L'inscription et la prise de rendez-vous pour ces centres s'est faite via la plateforme en ligne. Notre communauté urbaine-rurale du Grand Reims compte 46 communes de moins de 250 habitants. La Présidente a souhaité organiser la tournée d'un bus de vaccination qui a fait étape dans chacune des communes de moins de 250 habitants et qui a été accessible sur rendez-vous par téléphone à l'ensemble des personnes de plus de 75 ans, ayant des difficultés pour se déplacer.

Le Maire indique qu'il a prévenu les personnes concernées du village de cette opération, de manière qu'elles puissent, s'inscrire, soit dans la salle de Fismes, soit au bus.

La Mairie a été mise à disposition pour l'accueil.

Lors du passage du bus, 10 vaccinations ont été effectuées. Dans la salle de Fismes, ce sont 3 personnes qui ont pu se faire vacciner. D'une manière générale, l'opération a été particulièrement appréciée. Le bus reviendra le 25 février pour l'injection de rappel.

**AVENANTS AU MARCHE DE L'AMENAGEMENT DE LA PLACE SAINTE PHILOMENE**  
**(avec création d'une aire de jeux et loisirs)**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que des travaux supplémentaires ou modificatifs sont nécessaires dans le cadre de l'opération. Ceux-ci font l'objet de trois avenants :

**Lot 01 (avenant n°1) : Installation de chantier-gros œuvre** attribué à l'entreprise **LE BATIMENT ASSOCIE** pour les prestations détaillées dans son devis 21EM045 du 26 janvier 2021 représentant une moins-value de 1 939,50 € HTVA

**Lot 02 (avenant n°1) : Démolition** attribué à l'entreprise **GENIDEM** pour les prestations détaillées dans son devis DE 181306 du 05 janvier 2021 représentant une plus-value de 2 065,00 € HTVA

**Lot 06 (avenant n°2) : Métallerie, escalier extérieur** attribué à l'entreprise **CHEYERE** pour les prestations détaillées dans son devis du 15 janvier 2021 représentant une plus-value de 8 650,00 € HTVA

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les présents avenants et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces et documents relatifs à ces avenants.

### **PROGRAMME PLURIANNUEL D'ENTRETIEN DES VOIRIES**

Le Maire indique au Conseil que la Communauté Urbaine du Grand Reims souhaite chiffrer une programmation pluriannuelle de l'entretien des voiries.

C'est pourquoi, il est demandé à chaque commune de proposer la liste des travaux souhaités pour l'intégralité du mandat, en les classant par ordre de priorité.

Aussi, le Maire explique qu'il est reparti du tableau vert élaboré antérieurement par la DDE, qu'il a amendé au vu du diagnostic effectué en 2016 par le cabinet CEREG sur l'ensemble des voiries. Puis, il a mis à jour le tableau grâce :

- aux résultats de l'auscultation des voiries, réalisée en 2019 par le Grand Reims,
- à l'historique des travaux réalisés antérieurement (enfouissements BT, téléphoniques, réhabilitation des réseaux d'eau potable, d'eaux pluviales et mise en place de l'éclairage public et de la fibre)
- aux constatations visuelles effectuées sur le terrain pour constater leur état.

Le Maire présente au conseil les résultats collectés sous forme de fiches récapitulant les principales données de ces voiries.

Celles-ci permettant d'éclairer le conseil sur l'état de ces voiries et de définir des priorités qui seront transmises au pôle territorial au plus tard pour le mois d'avril.

Les choix hiérarchisés retenus sont les suivants :

- Route de Serzy (grosses réparations, poutres et enduisage bicouche)
- Rue de l'Hôpital (enduisage bicouche)
- Rue du clos Bénard (entre cimetière et CD) (ECF)
- Rue Saint Timothée (ECF)
- Route Irval-Jonchery (enduisage bicouche) et Route Irval-Vandeuil (enduisage bicouche)

### **INVENTAIRE DES POTEAUX A INCENDIE DE LA COMMUNE**

Le Maire expose que le SDIS demande que l'inventaire des poteaux incendie soit effectué de manière à préciser les moyens de défense incendie de la commune. Veolia a été mandaté pour effectuer les mesures de débit et de pression nécessaires au Maire pour renseigner le site du SDIS.

Pour clôturer l'opération, le Maire indique qu'il a pris deux arrêtés (inventaire et contrôle).

La compétence Défense Extérieure Sécurité Incendie est maintenant exercée par le Grand Reims, qui prendra en charge la suite de ces opérations.

### **ASSOCIATION FONCIERE**

Après concertation en vue du renouvellement du bureau de l'association foncière, les soussignés ont élaborés localement des propositions communes.

Conformément à l'article 10 des statuts, le nombre des membres du bureau susceptibles d'assurer la meilleure représentation des intérêts en présence est de 12 membres (non compris les membres de droit, à savoir le Maire, le représentant du Directeur Départemental

des Territoires(DDT), ainsi que le ou les Maires des communes sur lesquelles ont été réalisées les extensions du remembrement)

- Les propriétaires dans le périmètre remembré, figurant sur la première moitié de cette liste dont proposés à la désignation de la chambre d'agriculture, à savoir :

- Hervé FOURNAISE 3, rue d'Irval 51140 VANDEUIL
- Jean Paul BERTHELEMY 7, rue d'Irval 51140 VANDEUIL
- Eloi GRIFFON 1, rue de la terre sodée 51140 VANDEUIL
- Arnaud LEROUX Hameau de Voisin 51140 BREUIL SUR VESLE
- François Régis ROBION 2, rue principale 51140 LHERY
- Charles DEGODET Ferme de Montazin 51170 SAVIGNY SUR ARDRE

- Pour sa part, et après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne en qualité de membre du bureau de l'association foncière, les propriétaires dans le périmètre remembré, figurant sur l'autre moitié de cette liste, à savoir :

- Dominique HARSEE 5, rue du Clos Bénard 51140 VANDEUIL
- Sébastien MOREAUX 2 bis, Bd René Pérard 51420 CERNAY LES REIMS
- Jean-Pierre BAVEREL 4, rue du Clos Bénard 51140 VANDEUIL
- Michel BIOLO 6, rue Saint Vincent 51140 VANDEUIL
- Jean-Luc CACHET 89 Route Nationale 51140 JONCHERY SUR VESLE
- Christian DEGENNE 13, rue des vignes 51140 PEVY

Le bureau étant composé de 12 membres, le Maire interrogera le Président de l'Association Foncière pour qu'il lui fournisse un 6<sup>ème</sup> nom pour compléter la liste des membres proposés par la Chambre d'Agriculture. Le conseil approuve cette désignation à l'unanimité.

## **CHARTRE POUR LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE ET DU PATRIMOINE NATUREL DU GRAND REIMS**

Le Maire résume les grandes lignes des thèmes décrits dans la charte pour la préservation de la biodiversité et du patrimoine naturel du Grand Reims.

Celle-ci souligne les trois engagements suivants :

- faire de l'éducation à l'environnement pour tous et à tous les âges un axe prioritaire ;
- optimiser la gestion des espaces de nature existants afin qu'ils soient plus durables ;
- développer les espaces de nature et les mettre en réseau.

Après discussion, le conseil adopte à l'unanimité cette charte.